
Révision de l'ombudsman de l'ordre des nouvelles électorales sur la page « Est du Québec » de Radio-Canada.ca

SOMMAIRE

Le plaignant affirme qu'un article vieux d'une semaine à propos du Bloc québécois a été placé en tête de liste dans la page « Est du Québec » de Radio-Canada.ca, car les journalistes auraient un parti pris favorable à ce parti.

La direction de Radio-Canada.ca a reconnu qu'en raison d'une erreur technique, l'article sur le Bloc québécois avait été mal classé le 13 avril 2011. L'article n'aurait pas dû se retrouver en haut de la page.

Rien ne m'indique qu'un parti pris en faveur du Bloc québécois explique cette erreur de classement.

LA PLAINTÉ

Le 13 avril 2011, j'ai reçu une plainte de M. Gaston Lévesque à propos de l'ordre des nouvelles électorales, affichées sur Radio-Canada.ca. En voici l'essentiel :

« (...) J'aimerais porter à votre attention une situation quelque peu douteuse du webmaster de Radio-Canada Rimouski dans les nouvelles sur le Web de l'Est du Québec.

Je doute fort qu'il a un penchant vers le Bloc Québécois au détriment du candidat libéral du comté de Rimouski.

Voici les faits :

Un article mis sur le web le 6 avril intitulé "Les conservateurs accusés d'avoir laissé tomber les sinistrés des grandes marées" est encore sur le fil de presse alors que l'article "Le libéral Pierre Cadieux compte sur les débats pour se faire connaître" qui a été mis sur le fil de presse le 12 avril est maintenant en dernière position et disparaîtra d'ici à demain matin.

Il y a une ti bout de notation au début de la nouvelle du Bloc disant que c'est une mise à jour le 13 avril et pourtant rien n'est changé, les mêmes commentaires sont en bas de l'article et date du 6 avril. Il est facile de dire qu'il y a mise à jour simplement pour favoriser un candidat ou un parti politique, c'est de la malhonnêteté et je suis certain que c'est un manque de professionnaliste. (...) »

Dès le lendemain, M. Pierre Champoux, directeur de l'Information, Internet et Services numériques, lui a répondu :

« (...) Nous sommes attentifs à ce que nos internautes nous disent et prenons très au sérieux les commentaires comme le vôtre.

Cela dit, je vous rassure tout de suite: nous n'avons aucun biais à l'égard de quelque parti que ce soit. Notre couverture électorale se veut au-dessus des considérations partisans. Nous tâchons d'offrir une information équilibrée et neutre pour vous permettre de faire votre choix librement.

Le problème auquel vous faites référence est d'ordre technique et non éditorial. Le texte en question a été modifié et republié, ce qui explique son apparition en tête de liste, même si la nouvelle, en soi, n'avait pas changé. Nous avons pris les mesures nécessaires pour éviter qu'une telle situation se reproduise. (...) »

Cette réponse n'a pas satisfait le plaignant qui estime que Radio-Canada n'a pas reconnu son erreur.

LA RÉVISION¹

Il s'agit ici de savoir si, le 13 avril, un journaliste de Radio-Canada a donné intentionnellement la priorité à un article sur le Bloc québécois² vieux d'une semaine (6 avril) plutôt qu'à un article plus récent sur le candidat libéral dans Rimouski³ (12 avril). Ce classement, difficilement justifiable, prouve-t-il qu'il y a un parti pris journalistique en faveur du Bloc, comme le craint le plaignant? Le principe d'impartialité, au cœur des *Normes et pratiques journalistiques*⁴ de Radio-Canada, est donc en jeu dans cette révision :

« **Impartialité** : Notre jugement professionnel se fonde sur des faits et sur l'expertise. Nous ne défendons pas un point de vue particulier dans les questions qui font l'objet d'un débat public.⁵ »

Après vérification, rien ne m'indique qu'il y ait eu de la partisanerie dans l'ordre des nouvelles sur la page « Est du Québec » de Radio-Canada.ca le 13 avril. L'article intitulé *Les conservateurs accusés d'avoir laissé tomber les sinistrés des grandes marées* s'est retrouvé malencontreusement en première place à cause d'une erreur technique liée à la procédure de mise à jour.

¹ <http://blogues.radio-canada.ca/ombudsman/>

² http://elections.radio-canada.ca/elections/federales2011/2011/04/06/015-bloc-marees-denonce.shtml?keepThis=true&TB_iframe=true&height=650&width=800&caption=Radio-Canada+%7C+R%C3%A9gional

³ <http://elections.radio-canada.ca/elections/federales2011/2011/04/12/019-pierre-cadieux-riki-neigette-plc.shtml>

⁴ <http://cbc.radio-canada.ca/docs/policies/journalistic/xml/politiques.asp>

⁵ <http://cbc.radio-canada.ca/docs/policies/journalistic/xml/politiques.asp>

Pour comprendre l'erreur, il faut expliquer brièvement cette procédure. Fréquemment, les journalistes web doivent corriger des articles déjà en ligne pour toutes sortes de raisons : des erreurs de faits ou de mise en page, des fautes d'orthographe, des coquilles. Parfois, la nouvelle évolue et ils mettent à jour le contenu de l'article.

Dès qu'un article est retouché pour quelque motif que ce soit, la date et l'heure de la mise à jour sont modifiées automatiquement par le système informatique. Ensuite, de façon automatique, l'article vient se placer en tête de liste sur les pages web régionales, car les articles les plus récents sont en haut de la page.

Si le journaliste n'apporte qu'une modification mineure au texte, qui n'en change pas le sens ou qui n'ajoute rien de nouveau (par exemple, un changement dans la mise en page), il faut qu'il pense à faire un clic supplémentaire pour empêcher l'article en question de se reclasser en haut de la page. Une procédure logique puisque l'ordre des nouvelles sur le web doit suivre l'actualité.

Dans le cas qui nous occupe, j'ai eu accès aux trois mises à jour de l'article intitulé *Les conservateurs accusés d'avoir laissé tomber les sinistrés des grandes marées*.

L'article original a été publié le 6 avril, à 14 h 04. Onze minutes plus tard, à 14 h 15, il a été mis à jour. Le journaliste a alors ajouté un lien qui n'était pas dans l'article original. Cet article a de nouveau été modifié le mercredi 13 avril, à 12 h 03. À cette occasion, le journaliste a changé la mise en page. Il a mis en exergue la citation de Gilles Duceppe qui dans la version précédente était intégrée à un paragraphe, donc moins facile à repérer.

L'erreur est donc technique. Comme il s'agissait purement d'un changement dans la mise en page, le journaliste aurait dû signaler au système informatique qu'il ne fallait pas reclasser l'article en haut de la page. Il a simplement oublié de le faire.

Je comprends qu'en campagne électorale, le public soit très attentif aux choix éditoriaux de Radio-Canada et qu'il exige une grande rigueur. La couverture de presse peut en effet influencer les électeurs. Toutefois, inversement, le volume de travail est plus important pour les journalistes web et les erreurs sont inévitables. Dans ce cas-ci, l'erreur a été corrigée rapidement comme l'exigent les *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada. Je le répète, rien ne m'indique que cette erreur soit symptomatique d'un parti pris bloquiste.

Conclusion

La direction de Radio-Canada.ca a reconnu qu'une erreur technique a fait qu'un article sur le Bloc québécois vieux d'une semaine s'est retrouvé en haut de la page web « Est du Québec » alors qu'il n'aurait pas dû y être.

Rien ne m'indique qu'un parti pris en faveur du Bloc québécois expliquerait cette erreur de classement.

Julie Miville-Dechêne
Ombudsman des Services français
Société Radio-Canada
Le 21 avril 2011